

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le 1^{er} octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, DAVID-RICHELME Suzanne, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, LEFRANCQ Arnaud, LOUVEAU Solveig, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHOU Xavier, VILA Charlotte, VILA Didier.

Absents excusés : ALLIER Stéphane donne procuration à LAPEYRE Denis,
GILS Bernard donne procuration à GILS Denise,
PAPINESCHI Véronika,
PELTIER Julien donne procuration à LOUVEAU Solveig.

Sur proposition de la Présidente, Madame DAVID-RICHELME Suzanne est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 septembre est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation rue Planchon, vignes, terres et jardins appartenant à Mme Yvette MONTEL.
La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un dossier de demande de subvention d'éclairage public sera déposé au SYADEN au mois d'octobre pour 2019.

Montant : 25 000€ H.T de travaux financés à 60% par le SYADEN. Remplacement des néons par des luminaires LED dans un secteur du centre-bourg.

R.H

Le Conseil Municipal vote pour le renouvellement d'un poste au service technique en remplacement d'un agent qui prendra la retraite dans le courant du premier semestre 2019.

AMENAGEMENT PLACE DE LA LIBÉRATION

Le projet d'aménagement de la place a été présenté en réunion publique le 27 septembre 2018 au foyer municipal. Il s'agit de la réfection complète avec redéfinition des espaces : voirie, trottoirs, aménagement paysager, parkings, réseau pluvial, éclairage et espace de festivités devant le foyer.

Quelques modifications ont été apportées suite aux observations et remarques des riverains, notamment la réalisation d'un exutoire pluvial au point bas de la place vers le chemin du Breil.

Un dossier de demande de subvention sera déposé aux financeurs (état, région, département).

PLU

Dans le centre du village l'aménagement de vieilles remises ou garages en logements pose un problème majeur de stationnement. Une réflexion sera menée par une commission dans le cadre du PLU pour ces habitations qui ne possèdent pas de garage.

L'aménagement de la « vigne du juge » en parking a été également évoqué.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Virement de 1 500 € à l'opération « travaux électrique » à prélever sur l'opération « aménagement village ».

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 12 NOVEMBRE à 20h30